

AUTOCONSOMMATION PHOTOVOLTAÏQUE

COMMENT RÉDUIRE DE 50% VOS FACTURES D'ÉLECTRICITÉ ?



Produisez votre électricité, réduisez votre facture.

C.O.A vous propose 2 types d'installations photovoltaïques en autoconsommations. Comment ces derniers sont ils intéressants en fonction de mon installation et de ma toiture et ainsi réduiront considérablement mes factures d'électricité :

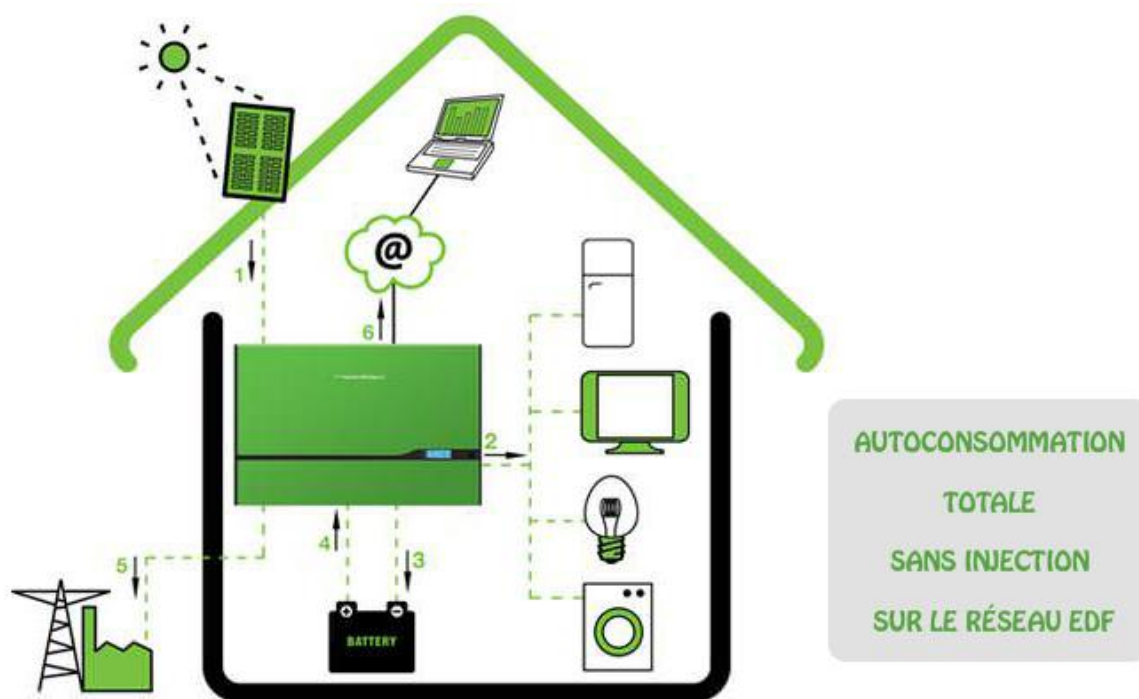
1 – AUTOCONSOMMATION TOTALE – SANS INJECTION SUR LE RÉSEAU EDF



Nous parlons ainsi d'autoconsommation totale lorsque l'installation est raccordée sur une installation de consommation, elle-même raccordée au réseau, et que le producteur s'engage à ne rien injecter sur le réseau public. L'électricité est consommée instantanément sur place (autoconsommation d'un point de vue du flux financier et électrique).

En cas de présence d'excédent (ce qui sera généralement le cas si l'installation est supérieure à 1 kWc), il est nécessaire d'opter pour une configuration en injection du surplus (avec ou sans vente voir ci-dessous) ou d'installer un dispositif technique garantissant l'absence d'injection sur le réseau. A noter que ce type de dispositif à un coût, sans compter la perte de production en résultant.

2- AUTOCONSOMMATION PARTIELLE – AVEC INJECTION DU SURPLUS AVEC OU SANS VENTE



Dans le cas de l'injection du surplus (avec ou sans vente), l'installation est raccordée au réseau avec un seul compteur Linky qui permet de compter dans les deux sens (production et consommation).

L'électricité est soit consommée instantanément par le producteur (autoconsommation d'un point de vue du flux financier et électrique), soit injectée sur le réseau et vendue, ou non rémunérée (cédée à Enedis, ce qui est autorisé pour les installations inférieures ou égales à 3 kW).

Dans ces deux cas de figures vous pouvez prétendre à des avantages considérables tant sur le plan financier qu'écologique ;

L'INTÉRÊT FINANCIER



- Réduisez votre facture EDF de 50 à 80 %
- Ne subissez pas la hausse de l'électricité
- Valorisez votre patrimoine immobilier

L'ÉTAT VOUS ENCOURAGE



Bénéficiez d'une prime à l'investissement allant jusqu'à 2.610 €

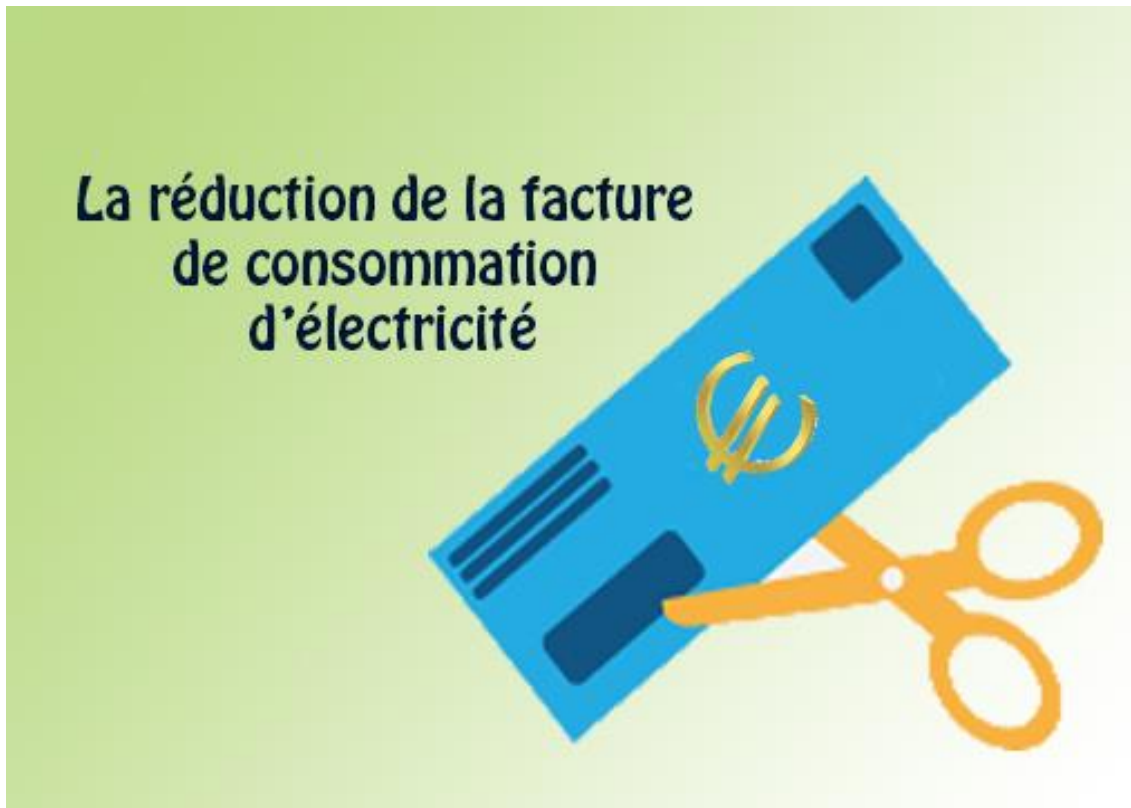
- Bénéficiez d'une prime à l'investissement allant jusqu'à 2.610 € !
- EDF rachète le surplus produit par vos panneaux

ÉCOLOGIE



- Préserver la terre de nos enfants
- Produisez de l'électricité renouvelable
- Contribuez à la démarche éco-citoyenne

La réduction de la facture de consommation d'électricité



- Lorsque l'on souhaite autoconsommer financièrement (ne pas vendre ce que l'on consomme sur place), l'objectif attendu est la réduction de la facture de consommation d'électricité.
- La question se pose alors d'évaluer le montant de cette réduction. A noter dès à présent qu'une partie de votre facture représente des coûts fixes qui ne sont pas dépendants de votre consommation d'énergie (tel que le coût de l'abonnement, relatif à la puissance maximale d'abonnement).

Vous habitez dans un des 5 départements suivants :

- Gard
- Vaucluse
- Hérault
- Drôme
- Bouche du Rhône

Grâce à cette proximité, l'équipe C.O.A vous propose sa meilleure offre photovoltaïque !

Avec une équipe composée de 3 couvreurs zingueurs formés chez les compagnons du devoir, un électricien, un technicien-conseil et une secrétaire générale.

Pour plus d'information prenez RDV avec un technicien conseil, plus d'infos sur le site internet : <http://www.coa-languedoc.fr/contact/>